

Édité par le MESRI, le Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, circulaires, avis de vacance de postes, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des BO spéciaux.
Publication hebdomadaire (ISSN : 2110-6061)

< Retour au sommaire

VACANCE DE POSTE

Directeur ou directrice de Polytech Orléans - École polytechnique de l'université d'Orléans

NOR : ESRS2207238V

Avis

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'école polytechnique de l'université d'Orléans sont déclarées vacantes à compter du 1er mars 2022.

Conditions d'emploi

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories des personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Il est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Description de l'école

L'école polytechnique de l'université d'Orléans est une composante de l'université d'Orléans, ayant le statut d'école interne conformément à l'article L. 713-9 du Code de l'éducation.

150 personnels sont affectés à l'école, qui accueille 1 350 étudiants, répartis dans sept spécialités d'ingénieurs et un [parcours intégré des écoles d'ingénieur Polytech](#).

Missions principales

Le directeur de l'école bénéficie d'une large délégation de responsabilités.

Il est chargé d'assurer la direction et le pilotage de l'école et est garant de la cohérence globale des activités de l'école.

Il est responsable de la préparation et de l'exécution du budget et de la gestion des moyens communs qui lui sont alloués.

Il est chargé d'assurer la représentation de cette structure vis-à-vis des instances de ses tutelles.

Profil du candidat recherché

Le directeur de l'école devra réunir les qualités suivantes :

- vision à long terme ;
- grande qualités relationnelles ;
- aptitude au consensus ;
- sens de l'intérêt général ;
- sens aigu de l'organisation ;
- expérience avérée et réussite de management d'équipe ;
- connaissance des structures universitaires ;
- expérience souhaitable d'enseignement en écoles d'ingénieurs ou universités.

Procédure à suivre pour faire acte de candidature

Les dossiers de candidature, constitués d'une lettre de motivation assortie d'une déclaration d'intention, d'un projet à cinq ans pour l'école et d'un curriculum vitae détaillé comprenant une notice des titres et travaux devront être adressés, sous pli recommandé, dans un délai de trois semaines (le cachet de la poste faisant foi) à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, à :

Monsieur le président de l'université d'Orléans Château de la Source

Avenue du Parc Floral BP 6749

45067 Orléans Cedex 2

Parallèlement, les candidatures devront être transmises par courriel aux adresses suivantes : president@univ-orleans.fr, drh@univ-orleans.fr et saj@univ-orleans.fr.

Dans ce même délai, les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé (Dgesip A1-5) - 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05 - et par courrier électronique à : sylvie.courtay@enseignementsup.gouv.fr.

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités suivantes :

- examen des dossiers par le conseil d'école, en présence du président de l'université, pour sélection des candidats qui seront auditionnés ;
- audition des candidats présélectionnés par les membres du conseil d'école en présence du président de l'université ou de son représentant ;
- les candidats présélectionnés pour l'audition auront la possibilité d'organiser une rencontre avec l'ensemble des personnels de Polytech Orléans, avant la phase audition.

< Retour au sommaire